



Arcueil le 10/04/2017

# FLASH INFO

## Berkani C34

### Réunion de présentation sur l'avenir des agents « Berkanis » C-34.

A la demande de la DRH-MD avait lieu ce jour, une réunion de présentation sur l'avenir des agents « Berkanis » C-34 de notre ministère. Seule la CGT a procédé à la lecture d'une déclaration liminaire (ci jointe). **Nous avons réaffirmé notre désaccord** avec la proposition transmise par l'administration, à savoir une bascule en contractuel 84-16 C.

#### **Pour quelles raisons nous sommes contre :**

L'administration propose une entrée sous l'article 4.2 de cette loi (84-16) réservée légalement aux seules catégories A. **Cette proposition est donc illégale.**

En effet, l'administration contourne le recrutement sous l'article 4.1, tout aussi illégal car il précise : « *que l'on ne peut recruter des contractuels que pour des emplois pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaire* ».

Dans la réalité, la quasi-totalité des agents « Berkanis » C-34 occupent des postes sur lesquels pourraient être affectés des fonctionnaires.

**L'administration admet être dans l'illégalité, cela s'est déjà produit, mais ce n'est pas « grave », on continue.**

**En revanche, concernant la rémunération proposée, celle-ci sera bien celle d'une catégorie C.**

L'administration propose aux agents sur la base du volontariat, 10 points d'indice majoré (IM) d'entrée immédiats sous ce nouveau contrat.

Pour ce principe, l'accord du CBCM (contrôleur budgétaire) est effectif.

Des distorsions d'emploi vont encore apparaître.

**Une fois de plus l'administration nivelle par le bas.**

#### **Nos revendications :**

##### **Prime :**

L'octroi aux agents « Berkanis C-34 » d'une prime d'Indemnités de Fonction Technique (IFT) qui viendrait en supplément du salaire indiciaire, pour réduire voire annuler la différence entre la Rémunération Nette Maintenu (RNM) et le salaire.

##### **L'intégration en OE :**

Parmi les solutions il y a toujours celle – ci, c'est une question de volonté politique.

##### **Rémunération nette maintenue (RNM) :**

Nous avons effectué un rappel sur la RNM. Suite à notre lettre pétition, des engagements ont été pris lors de cette réunion : « *ça va se faire* », « *la demande est transmise à Toulon,* » « *la mise en place est longue* ».

**Tant d'années de palabres pour arriver à ce constat général !**

D'autres ministères comme celui de l'écologie ont su créer des augmentations conséquentes des salaires par l'octroi d'un complément de rémunération alors que la défense ne propose que de passer d'un quasi statut à une situation illégale comme mentionné plus haut, toujours en CDI mais porteuse de plus d'iniquité entre les agents.

**Loi « Sauvadet » :**

La CGT revendique toujours dans le cadre de la loi « Sauvadet », une entrée dans le corps d'ATPMD2.

**Attestation hiérarchique :**

Il est toujours d'actualité de permettre aux agents occupants des fonctions de catégorie supérieure, de motiver son N+2 (notateur) afin d'obtenir une attestation certifiant la véracité de la fonction et donc du niveau occupé (A, B ou C).

**Nous avons signalé les difficultés à faire reconnaître par l'agent le niveau du poste qu'il occupe (A ou B), un rappel vers les CMG va être transmis par la DRH-MD.**

Cette attestation établie par le notateur, devra être envoyée au CMG concerné, qui aura de ce fait préalablement reçu des directives de la DRH-MD afin que la simulation proposée à l'agent pour l'entrée éventuelle dans le corps de fonctionnaire soit en corrélation avec le poste occupé.

**Le rapport de force est à inverser, rien ne se gagnera sans l'investissement de tous !**

**LES ELUS, TOUJOURS A VOS COTES**

La délégation CGT

Virginie PARENT (FNTE)

Patrick LLORENTE (BAN HYERES élu CCPAD)